
Cabinet Nataf & Planchat

Avocats à la Cour

Philippe NATAF
Eric PLANCHAT
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit Fiscal

10, rue Cimarosa
75116 Paris
Tél : 01 53 70 63 80
Fax : 01 53 70 63 81

Monsieur Philippe STERLINGOT
Président du Syndicat des Ostéopathes de France
SFDO
9, Boulevard du 1^{er} RAM
10000 Troyes

Paris, le 13 février 2007

Monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous rappeler que l'"Association Française en Ostéopathie-AFO", le "Centre Européen d'Enseignement Supérieure de l'Ostéopathie - CEESO", le "Registre des Ostéopathes de France - ROF", le "Syndicat National des Ostéopathes de France - SNOF" et l'"Union Nationale des Etudiants en Ostéopathie - UNEO" nous ont chargés de la défense de leurs intérêts.

Nous vous prions de trouver ci-joint le mémoire en observation qui a été déposé par nos clients au Conseil d'Etat et nous ne manquerons pas d'être attentifs aux remarques éventuelles que votre organisation pourra nous transmettre quant à la pertinence des arguments développés dans ce document.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir, le cas échéant, le mémoire en observation que vous aviez envisagé d'adresser au Conseil d'Etat.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments distingués.

Eric PLANCHAT
Avocat à la Cour

PJ : mémoire en observation